



Institution Sainte Marie
10 boulevard Gambetta – 77000 Melun

REGLEMENT ECOLE SAINTE MARIE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE



I. HORAIRES/ENTREES/SORTIES

Horaires

Accueil du matin : 7h30-8h15

Classe : 8h30-11h30 et 13h15-16h30

→ Ouverture des portails à 8h15 et 13h.

Etude ou garderie : 16h30-17h30 ou 16h30-18h

① Pour le bien-être des élèves, des enseignantes ainsi que du personnel d'accueil, **nous vous demandons de bien respecter les horaires ci-dessus. Les retards** perturbent le bon déroulement de la classe.

Entrées et sorties

Pour les élèves de la **maternelle**, les entrées se font soit par le **portail marron** côté boulevard Gambetta, soit par le portail côté Almont.

Pour les élèves de l'**élémentaire**, les entrées se font soit par le **portail vert** côté boulevard Gambetta, soit par le portail coté Almont.

① Seuls les parents des élèves de Petite Section (PS) sont autorisés à entrer dans l'école après avoir présenté leur carte à la personne responsable du portail.

II. ABSENCE ET RETARD

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'enseignante, voire de la directrice.

Toute absence imprévue doit être signalée avant 8h30 à l'accueil de l'école par téléphone au 01 64 52 39 77 (uniquement).

Enfin, toute absence doit être justifiée par un courrier de la famille sur feuille volante qui pourra être glissé dans le registre d'appel de la classe.

III. TENUE VESTIMENTAIRE

En maternelle :

Le port de la blouse est obligatoire. Les élèves doivent arriver et repartir chaque jour avec leur blouse.

Cette blouse doit toujours être propre et doit avoir tous ses boutons. De plus, elle doit être marquée au nom de l'élève, comme tout autre vêtement susceptible d'être enlevé. Une tenue correcte est exigée sous cette blouse. En cas de forte chaleur, les élèves pourront être autorisés à retirer leur blouse.

En élémentaire :

Le port de l'uniforme est obligatoire.

Pour la **coiffure**, les filles doivent s'attacher les cheveux et les garçons doivent avoir une coupe de cheveux classique.

Le **maquillage** et les **tatouages** sont interdits.

Pour les **bijoux**, il est fortement déconseillé de porter des bijoux de valeur à l'école. En cas de perte, celle-ci déclinera toute responsabilité.

Le **téléphone portable** est interdit. Toutefois, il est accepté pour les élèves se rendant seul à l'école mais doit être éteint avant l'entrée dans l'établissement. Il pourra être confié à l'enseignante durant la journée.

IV. TRAVAIL et COMPORTEMENT

Travail quotidien et régulier, respect des adultes et des camarades, respect du matériel, respect des règles établies par l'Institution, langage correct sont les attitudes attendues de chacun des élèves de part notre projet éducatif.

Le **non-respect** de ces attitudes pourra faire l'objet d'une rencontre avec la famille et/ou d'une sanction. Selon la gravité, le chef d'établissement peut décider de mettre en œuvre une mesure conservatoire, une mise à pied, une exclusion partielle voire un renvoi définitif.

V. RECREATION

Jeux autorisés : ballons en mousse, une dizaine de billes dans une trousse (calot et bouillard interdits), cordes à sauter, élastiques, un petit jouet non dangereux tenant dans la main.

Date :

Signature des parents

Signature de l'élève